

Réseau Parentalité 35 : pourquoi, comment ?

Dossier de présentation

Le *Réseau Parentalité 35* est le nom donné en Ille-et-Vilaine au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Ce dossier vous présente le *Réseau Parentalité 35*. Ses origines et sa vocation (I), une certaine conception de la parentalité et des principes (II), son organisation (III), sa plus-value (IV), vos interlocuteurs départementaux et locaux ainsi que des ressources pour vous accompagner (V).

1. ORIGINES ET VOCATION DU RESEAU PARENTALITE 35

➤ Origines du Réseau Parentalité 35

L'idée de ces Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a été initiée par l'Etat en 1999, suite à la conférence de la famille de 1998. Charte nationale et circulaires interministérielles ont, au fil des années, encadré leur développement et leurs principes. Si **le cadre d'action est national**, l'organisation, les modalités de fonctionnement, les outils proposés sont spécifiques à chaque département. Les REAAP se sont structurés à cette échelle, sous des formes diverses, selon les partenariats et les initiatives à l'œuvre. **Le fonctionnement de chaque REAAP est donc susceptible d'être différent** d'un département à l'autre.

Les circulaires interministérielles n° 1999/153 du 9 mars 1999 et n° 2008/361 du 11 décembre 2008 ainsi que la Charte nationale (créée en 1999 et actualisée en 2006) sont les références de ce dispositif national de soutien aux parents.

En Ille-et-Vilaine, le Réseau Parentalité 35 est également encadré par une convention qui a été renouvelée le 1^{er} août 2016, pour 4 ans, entre la caisse d'Allocations familiales, le Département et la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Cette convention détermine les principes, le co-pilotage et l'organisation du Réseau ainsi que les critères d'attribution des financements pour soutenir les actions ayant vocation à conforter les parents dans leur fonction de parent.

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permettent « *la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien* ». ¹ « *Au-delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents* », l'objectif commun est de « *mettre à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.* » Des initiatives à mener dans une logique de prévention pour lesquelles les **mots d'ordre** sont **respect, confiance, réassurance et déculpabilisation des parents**.

➤ La double vocation du Réseau Parentalité 35

La vocation du *Réseau Parentalité 35* est double. Au-delà du financement potentiel de projets, il s'agit de proposer aux professionnels et bénévoles du département, un « espace » de rencontres, de ressources et d'échanges, au service des familles.

¹ Charte nationale des REAAP en annexe p.8

Le **financement d'actions** se fait par le biais d'un **appel à projets a minima** annuel. Il est également possible, en cours d'année, de présenter un « **micro-projet** » pour un montant allant jusqu'à 500 €. Toutes les initiatives ne sont pas éligibles. Destinées prioritairement aux associations, ces subventions sont dédiées à des actions ou animations collectives concrètes (**et non à subventionner un poste, un service ou l'acquisition de matériel**) dans lesquelles les parents sont des acteurs privilégiés.

Pour plus de précisions, cf. Appel à projets 2017

Dans un cadre plus large, ainsi que sa dénomination l'indique, le *Réseau Parentalité 35* vise à **mettre en réseau les structures du département** impliquées auprès des familles dans des actions relevant de la parentalité. Cette mise en réseau doit donc dépasser les seules initiatives subventionnées au titre de l'enveloppe financière du *Réseau Parentalité 35* pour tendre à rassembler l'ensemble des propositions existantes sur les territoires quel que soit le porteur (association, institution ou collectivité, professionnel ou bénévole). A condition qu'elles s'inscrivent dans l'esprit de la charte nationale des REAAP.

Pour les acteurs, il s'agit autant d'échanger sur leurs pratiques, questionnements, voire de monter des projets ensemble et de se coordonner, que d'être à même d'informer les parents sur l'existence de ressources et d'actions.

2. CONCEPTION DE LA PARENTALITE ET PRINCIPES DU RESEAU PARENTALITE 35

➤ **Conception de la parentalité**

La parentalité désigne un processus qui mène à l'état de parent, son développement, ses questionnements, ses défis et incertitudes mais aussi ses richesses.

La philosophie générale du *Réseau Parentalité 35* s'inscrit dans l'esprit de la **définition de la parentalité** posée par le **Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP)**. La parentalité désigne ainsi : « *l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but s'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elles s'inscrivent dans l'environnement géographique, social et éducatif où vivent la famille et l'enfant* »². Une définition qui mérite d'être discutée, débattue, précisée, avec les acteurs du département.

C'est une **dimension englobante et non « jugeante »** de la parentalité qui est retenue, pour des pratiques et des réalités multiples. Cette définition inclut un ensemble de dimensions associées telles que la responsabilité sociale et juridique, la maturation psychique, les relations affectives, les pratiques éducatives et les actes du quotidien. Quel que soit notre statut, associatif ou institutionnel, professionnel ou bénévole, il est essentiel d'être vigilant afin **que son utilisation ne soit pas synonyme d'exemplarité, de normativité** (« bonnes ou mauvaises pratiques ») **ou encore de difficultés**.

Les initiatives amenées à s'inscrire dans le cadre du *Réseau Parentalité 35* s'adressent potentiellement à tous les parents et n'ont pas vocation à cibler des « parents en difficultés » mais plutôt à **accompagner les questionnements ou les besoins que tout parent peut avoir**, dans une logique de respect, de confiance, de réassurance et de déculpabilisation. Aux acteurs, il revient de se positionner non comme sachant, censeur ou prescripteur mais comme accompagnateur/facilitateur pour permettre, si besoin, au parent de trouver sa façon de faire.

Cette vision de la parentalité se traduit par une série de principes au cœur du *Réseau Parentalité 35*.

² Définition du CNSP du 10 novembre 2011.

➤ Principes du Réseau Parentalité 35

En s'appuyant sur la charte nationale des REAAP, les co-pilotes du Réseau Parentalité 35 ont formulé des principes qui ont vocation à être des **dénominateurs communs** aux acteurs du département souhaitant être parties prenantes du Réseau Parentalité 35. Il s'agit de :

- Accompagner les parents en prenant appui sur leurs savoir-faire et ressources et en les valorisant. Les parents sont des acteurs privilégiés. Les professionnels interviennent en appui en apportant des informations ou connaissances particulières et en facilitant la mise en œuvre d'actions.
- S'inscrire dans la réalité des besoins exprimés par les familles au sein de son territoire.
- Conforter la place des parents au cœur du système d'éducation de leur enfant.
- Renforcer l'égalité d'accès pour tous les parents.
- Favoriser le développement du lien social entre parents et de projets relatifs à la citoyenneté et à la laïcité.
- Développer des actions qui permettent l'acceptation de la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale, en lien avec l'évolution des modes de vie.
- Mener des actions en tenant compte de ce qui se fait sur le territoire, et adapter l'offre sur les territoires les moins pourvus en services et accompagnement.
- Contribuer à une démarche d'échanges de pratiques, de réflexions et d'expériences au sein du Réseau Parentalité 35

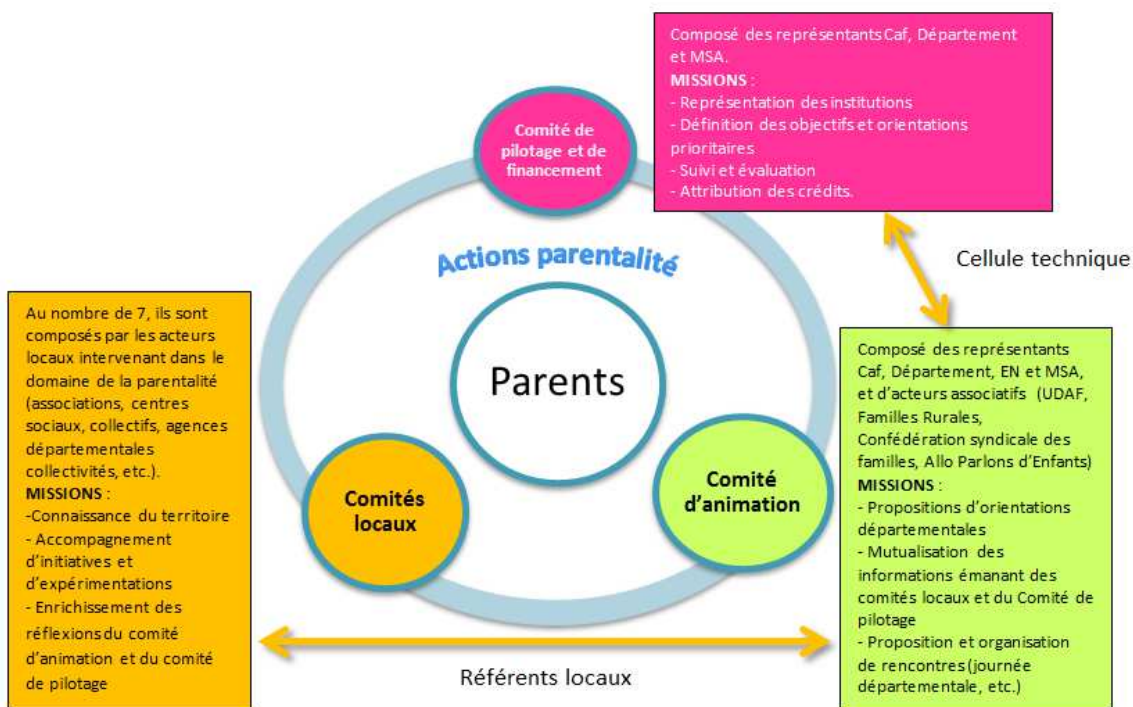
3. ORGANISATION DU RESEAU PARENTALITE 35

➤ Schéma de l'organisation du Réseau parentalité 35

Après une première période de fonctionnement au début des années 2000, la réalisation d'une étude en 2006 a posé les bases d'une **nouvelle organisation** du Réseau Parentalité 35.

Le Réseau Parentalité 35 s'est structuré avec la **volonté d'une démarche territorialisée** à l'échelle des pays, qui permette aux acteurs de terrain de faire vivre le réseau et d'être au plus près des attentes et des demandes des familles et des réalités des territoires.

L'organisation du Réseau Parentalité 35



Coordination, animation et secrétariat du Réseau : la Caf

➤ Description de l'organisation du Réseau parentalité 35

La coordination départementale est composée de 4 instances :

- **Le Comité de pilotage et de financement** regroupe des représentants politiques et administratifs des institutions co-pilotes. Son rôle est prioritairement de définir les orientations départementales et de valider/refuser l'attribution des subventions. La Caf, le Département et la M.S.A. alimentent un fonds annuel dont une partie est dédiée à l'animation du *Réseau parentalité 35* et l'autre partie au financement d'actions.

Depuis 2006, la Caf assure la coordination, l'animation et le secrétariat du *Réseau parentalité 35*.

- **La cellule technique** est composée des représentants techniques des institutions. Elle contribue à l'élaboration des orientations départementales, en proposant des priorités en fonction des orientations nationales et des enjeux locaux. Elle est chargée du suivi du dispositif, des modalités de communication du réseau, de l'examen des demandes de subvention et de la mutualisation des travaux des comités locaux.
- **Le Comité d'animation** réunit la cellule technique, les représentants des territoires (appelés « référents locaux ») et des acteurs associatifs départementaux, ainsi que les institutions partenaires du Réseau : l'Education Nationale et la MSA. Cette instance permet d'échanger sur les projets en cours, les travaux émanant des comités locaux et d'assurer la cohérence départementale du *Réseau Parentalité 35*, notamment en matière de communication, de proposition et de mise en œuvre de temps d'échange locaux et départementaux entre acteurs.
- **Les Comités locaux** permettent aux acteurs de construire un réseau, à partir des attentes des parents en combinant les orientations départementales et les réalités locales. Ces Comités locaux sont constitués à l'échelle des Pays (sauf pour le Pays de Rennes, où 3 zones distinctes ont été identifiées).

Ils ont vocation à contribuer à l'analyse des besoins de leur territoire, à recenser les ressources de proximité en matière de parentalité, à favoriser l'émergence de projets communs et d'initiatives nouvelles. Par des rencontres régulières et des temps d'échange de pratiques et de réflexions, ils visent à développer des coopérations pour une meilleure connaissance mutuelle des acteurs et pour une meilleure visibilité des initiatives par les familles. Pour ce faire des « référents locaux » ont été identifiés sur ces territoires, ce sont les « interlocuteurs privilégiés » des porteurs de projets sur les territoires.

Cf. p.5 et 6 pour la fonction des référents locaux et la liste détaillée

L'organisation et le fonctionnement du *Réseau Parentalité 35* vont s'intégrer dans le cadre plus global du Schéma Départemental des Services aux Familles, actuellement en phase de finalisation.

➤ La place des parents ?

A l'heure actuelle, dans le cadre des instances du *Réseau Parentalité 35*, les parents sont rarement présents en tant que parents mais avant tout comme professionnels et/ou bénévoles. Les parents sont par contre au cœur des actions et des initiatives qui sont proposées par les acteurs de terrain. A vous de nous faire remonter les attentes, besoins, demandes, interrogations exprimés par les parents, tant en termes de thématiques, de ressources, de modalités d'actions...

➤ Et vous là dedans ?

Il n'y a pas de listes fermées des membres ou structures amenés à participer à ces Comités locaux ou aux différentes rencontres à l'échelle départementale ou locale.

Chaque acteur du territoire, engagé à titre professionnel ou bénévole dans le champ de la parentalité, quelle que soit la nature de sa structure (association locale, association départementale, fédération, collectif, collectivité, institution,...) **peut être relais** de réflexions et d'initiatives, participer à des rencontres, mais aussi faire part de ses envies, attentes, besoins en termes de réunions, échanges de pratiques et d'expériences, outils, ressources, etc., auprès des référents locaux ou de la coordination du *Réseau Parentalité 35* et s'investir à ces différentes échelles.

Prenez contact pour ce faire avec la coordination départementale du Réseau et/ou vos référents locaux : coordonnées en p. 5 et 6.

4. LA PLUS-VALUE DU RESEAU PARENTALITE 35

Le Réseau Parentalité 35 se veut être un **espace ressource, ouvert à tous**, en complément des divers réseaux et partenariats qui peuvent être développés à l'échelle locale (quartier, commune, communauté de communes...).

Le Réseau Parentalité 35 est une ressource à investir pour :

- Partager ses pratiques, ses réflexions, ses questionnements, des actions,
- Gagner en visibilité et en pertinence et coordonner ses actions avec celles d'autres acteurs,
- Tendre à rassembler les propositions existantes, quel que soit le porteur (association, collectivité, professionnel, bénévole), à condition qu'elles s'inscrivent dans l'esprit de la charte des REAAP.
- Avoir connaissance des autres initiatives pour mieux accompagner et orienter les parents.
- Faire partie d'un ensemble d'acteurs pour se faire connaître et reconnaître.
- Disposer d'une subvention pour des actions s'inscrivant dans les critères d'éligibilité de l'appel à projets.

N'hésitez pas à vous saisir de ces opportunités et à nous aider à les enrichir.

Par des contacts formels et informels, par des échanges conviviaux, le dialogue, le partage d'expériences, de connaissances et de compétences, nous pouvons tendre collectivement (que nous soyons acteur institutionnel ou associatif, professionnel ou bénévole) à répondre au plus juste aux demandes des parents. C'est bien là l'objectif *in fine* du Réseau Parentalité 35.

5. POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RESEAU ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS DES PROJETS

➤ **Des interlocuteurs pour vous accompagner :**

- Coordination départementale du Réseau Parentalité 35

Confiée à la Caf d'Ille-et-Vilaine, la coordination départementale du Réseau Parentalité 35 a pour mission d'accompagner la dynamique de réseau et de soutenir la mise en œuvre des projets que les acteurs professionnels ou bénévoles souhaitent initier dans le champ de la parentalité.

Pour mieux connaître le Réseau Parentalité 35 et échanger sur vos projets, vous pouvez contacter :

Delphine JAN, *coordonnatrice du Réseau Parentalité 35*
(delphine.jan@cafrennes.cnafmail.fr, 02 56 01 69 22)

ou Christine DUVAL, *secrétaire du Réseau Parentalité 35*
(secretariat.reseauparentalite35@cafrennes.cnafmail.fr, 02 56 01 69 15)

- Référents locaux du Réseau Parentalité 35

En outre des « référents locaux » sont identifiés à l'échelle des pays. Dans une plus grande proximité, ils sont des **interlocuteurs privilégiés** pour recueillir les attentes, les questionnements, les envies d'échange et susciter des rencontres pour les professionnels et/ou les bénévoles.

Ils ont vocation à être des **relais entre les acteurs locaux** mais aussi **entre les porteurs de projets de ces initiatives locales et la coordination départementale** du Réseau Parentalité 35, notamment en facilitant l'analyse des besoins de leur territoire, l'identification de ressources locales et en initiant des rencontres au sein de « Comités locaux » pour permettre l'interconnaissance, l'échange sur les pratiques et les questionnements.

La liste des référents locaux est présentée sur la page suivante.

PAYS	REFERENT	CORRESPONDANT
Pays de RENNES	<p align="center">« Pays de Rennes Coeur » (Structures intervenant à Rennes et structures à vocation départementale ou régionale dont le siège est à Rennes)</p>	<p>La référence du Réseau Parentalité 35 sur le Pays de Rennes Coeur est en cours de réorganisation. Dans l'attente, vous pouvez contacter la coordination départementale (page précédente)</p>
	<p align="center">« Pays de Rennes Sud » (Rennes Métropole et CC du pays de Châteaugiron)</p> <p>Allo Parlons d'Enfants (service porté par deux associations : Ar Roc'h et ADAPEI)</p> <p align="center">Association Ar Roc'h 8 route du Gacé 35830 BETTON</p>	<p>Nom : Vincent MOUSSET Tél. : 06-70-07-94-84 Mail : vincent.mousset@ar-roch.fr</p> <p>Nom : Philippe REUX Tél. : 06 08 07 66 99 Mail : philippe.reux@ar-roch.fr</p>
	<p align="center">« Pays de Rennes Nord » (Cdc du Val d'Ille, Cdc du Pays d'Aubigné, Cdc du Pays de Liffré)</p> <p align="center">Familles Rurales 11 avenue de Brocéliande 35131 CHARTRES DE BRETAGNE</p>	<p>Nom : Rozenn ROUAULT Tél. : 02.99.77 12 12 Mail : rozenn.rouault-goalec@famillesrurales.org</p>
Pays de SAINT MALO	<p align="center">Ludothèque « Au Bois des Ludes » La Ville Thébault 35190 QUEBRIAC</p> <p align="center">SIVU Anim'6 Mairie – 5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC</p>	<p>Nom : Bénédicte BRIEND Tél. : 02 99 23 05 53 Mail : auboisdesludes@wanadoo.fr</p> <p>Nom : Karine CLOUARD Tél. : 02 99 23 00 59 Mail : anim6.enfance.jeunesse@orange.fr</p>
Pays de FOUGERES	<p align="center">Centre social Familles Actives 1 bd de Groslay 35300 FOUGERES</p>	<p>Nom : Fabien JIDOUARD/ Cécile LANERES Tél. : 02 99 94 45 22 Mail : fougeres.csocial@wanadoo.fr</p>
Pays de VITRE	<p align="center">Centre Social Jacques Boyer 27 rue Notre Dame B.P. 90246 35502 VITRE CEDEX</p>	<p>Nom : Catherine DAUDIN Tél. : 02 99 74 31 85 ou 02.99.75.04.60 Mail : catherinedaudin@centresocialdevitre.fr</p>
	<p align="center">Centre social du Pays Guerchais 23 avenue du Général Leclerc 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE</p> <p align="center">Confédération syndicale des familles (CSF) 3 square Ludovic Trarieux 35200 RENNES</p>	<p>Nom : Virginie BRIAND Tél. : 02 99 96 22 44, Mail : virginie.mdp@wanadoo.fr</p> <p>Nom : Corinne L'HEVEDER Tél. : 02 23 30 12 12 Mail : corinne.lhevederr@csf-ud35.org</p>
Pays des VALLONS DE VILAINE	<p align="center">Agence Départementale du Pays des Vallons de Vilaine 14, rue de la Seine Z.A. Château Gaillard 35470 BAIN DE BRETAGNE</p>	<p>Nom : Virginie PERHERIN Tél. : 02 99 02 47 27 Mail : virginie.perherin@ille-et-vilaine.fr</p>
Pays de REDON ET VILAINE	<p align="center">Centre Social « Confluence » 5 rue Guy Pabois 35600 REDON</p>	<p>Nom : Nathalie CIHELKA Tél. : 02.99.71.44.57 Mail : nathalie.cihelka@confluence.asso.fr</p>
Pays de BROCELIANDE	<p align="center">Centre Social 4 rue du centre social 35380 PLELAN LE GRAND</p>	<p>Nom : Chantal LE FLOCH / Caroline AIRAUD Tél. : 02.99.06.88.90 Mail : direction@adscrp.org ou caroline.airaud@adscrp.org</p>
	<p align="center">Familles Rurales 43 rue de Plumaugat 35290 SAINT MEEN LE GRAND</p>	<p>Nom : Géraldine CUEFF Tél. : 02 99 09 53 70 Mail : famillesrurales.stmeen@orange.fr</p>

➤ Des ressources à votre service :

Outre l'appel à projets permettant le financement d'actions dans le registre de la parentalité et des rencontres entre acteurs à l'échelle départementale et des pays, nous vous invitons à utiliser les ressources ci-dessous.

- ***Parentem, lettre du Réseau Parentalité 35***

Vous ne connaissez pas *Parentem* ? Nous vous invitons à découvrir la lettre d'information du *Réseau Parentalité 35*. Ce support dématérialisé aborde tous les mois une thématique différente en lien avec les réflexions et initiatives menées par les acteurs sur le département. Destinée prioritairement aux acteurs de la parentalité (professionnels et bénévoles), elle propose éléments de réflexion, outils et ressources sur des thématiques abordées dans le réseau tout en mettant en exergue des actions développées sur le département avec pour objectif *in fine* de développer une mise en réseau autour des préoccupations liées à la parentalité.

Vous pouvez retrouver les archives sur le site internet de la Caf <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-d-ille-et-vilaine/partenaires/le-reseau-parentalite-35/parentem-la-lettre-du-reseau-parentalite-35> et la recevoir par mail en faisant la demande à l'adresse ci-dessous.

Parentem est la voix du *Réseau Parentalité 35* et a vocation à porter vos initiatives, vos témoignages, vos réflexions et questionnements. N'hésitez donc pas à vous en saisir, en nous faisant part de vos réalisations et expériences.

Contacts : secretariat.reseauparentalite35@cafrennes.cnafmail.fr ou 02 56 01 69 22 / 02 56 01 69 15

- ***Caf et familles***

C'est un service proposé par la Caf d'Ille-et-Vilaine pour conforter les initiatives de parents, de professionnels et d'associations dans le domaine du soutien à la parentalité. Ce centre de ressources parentalité met à leur disposition gratuitement un fonds documentaire diversifié (livres, revues, DVD, jeux, expositions), des permanences juridiques, l'accueil de groupes, des tables rondes, ainsi que des débats et des ateliers pédagogiques... Ces actions et services sont élaborés en lien et à destination des acteurs institutionnels et associations du département 35.

En pratique :

Ce service, situé 15 quai de la Prévalaye à Rennes, vous accueille sans rendez-vous le lundi (13 h 30 à 17 h), mardi mercredi et jeudi (9 h à 12 h, 13 h 30 à 17 h) et sur rendez-vous le vendredi (9 h à 12 h, 13 h 30 à 17 h).

Téléphone 02 22 06 98 08, mail cafetfamilles.cafrennes@caf.cnafmail.fr.

Contacts :

- Eliane GASTER, coordinatrice de *Caf et familles* (eliane.gaster@cafrennes.cnafmail.fr) peut vous recevoir sur rendez-vous pour une découverte individualisée de *Caf et familles* en rapport avec vos projets.

- Laurence LEBRETON, Conseillère technique parentalité, peut vous recevoir sur rendez-vous dans le cadre du développement local de vos actions, en lien avec différents dispositifs d'action sociale de la Caf d'Ille-et-Vilaine (laurence.lebreton@cafrennes.cnafmail.fr).

- ***Info Sociale en ligne***

N'hésitez pas à consulter le site Internet « **Info Sociale en ligne** » sur www.info-sociale35.fr . Sous forme d'un annuaire, ce site recense sur notre département l'ensemble des structures s'adressant aux familles et aux parents.

Des professionnels du Département proposent également aux professionnels et aux familles une écoute téléphonique, vous pouvez les joindre au 0 810 20 35 35 (coût d'un appel local).

Annexe : CHARTE NATIONALE DES REAAP

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

- 1-** Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant.
- 2-** Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- 3-** Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- 4-** Encourager les responsables des lieux et des structures fréquentées par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
- 5-** Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- 6-** S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- 7-** Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- 8-** Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.